



## Notification des droits en vertu de l'amendement de la protection des droits des élèves (PPRA)

Cet avis informe les parents / tuteurs et les élèves éligibles (mineurs émancipés ou élèves âgés de 18 ans ou plus) de leurs droits concernant la réalisation des enquêtes, la collecte et l'utilisation des informations à des fins de marketing, et la réalisation de certains examens physiques. Ces droits sont énoncés dans l'Amendement de la protection des droits des élèves (*Protection of Pupil Rights Amendment* (20 USC § 1232h; 34 CFR Part 98)). La loi et les réglementations exigent que les institutions éducatives, telles que les Écoles publiques du District de Columbia (DCPS) informent les parents et les élèves éligibles de leur droit à :

1. *Consentir* avant que les élèves soient tenus de se soumettre à une enquête qui concerne un ou plusieurs des domaines protégés suivants (« enquête relative à des informations protégées ») si l'enquête est financée en totalité ou en partie par un programme du Département de l'Éducation (USDE) des États-Unis :
  - Affiliations ou croyances politiques de l'élève ou de ses parents ;
  - Problèmes mentaux ou psychologiques de l'élève ou de sa famille ;
  - Comportements ou attitudes sexuels ;
  - Comportement illégal, antisocial, auto-incriminant ou humiliant ;
  - Évaluations critiques d'autres personnes avec lesquelles les répondants ont d'étroites relations familiales ;
  - Relations privilégiées juridiquement reconnues, comme avec des avocats, des médecins, ou des pasteurs ;
  - Pratiques, affiliations ou convictions religieuses de l'élève ou de ses parents ; et
  - Revenus, autres que ceux exigés par la loi, pour déterminer l'éligibilité à un programme.
2. *Recevoir un avis et la possibilité de refuser la participation d'un élève à :*
  - Toute autre enquête relative à des informations protégées, indépendamment du financement ;
  - Tout dépistage ou examen physique invasif non urgent exigé comme condition de participation administré par l'école ou son agent et non nécessaire pour protéger de manière immédiate la santé et la sécurité d'un élève, sauf les dépistages des troubles auditifs, visuels ou de la scoliose, ou tout autre examen physique ou dépistage permis ou requis en vertu des lois de l'État ; et
  - Toutes les activités impliquant la collecte, la divulgation ou l'utilisation d'informations personnelles recueillies auprès des élèves à des fins de marketing ou pour vendre ou distribuer les informations à d'autres. (Cela ne se applique pas à la collecte, à la divulgation ou à l'utilisation d'informations personnelles recueillies auprès des élèves dans le but exclusif de développer, d'évaluer, ou de fournir des produits ou des services éducatifs pour les élèves ou les établissements d'enseignement.)
3. *Recevoir un avis* du droit d'un parent d'inspecter, sur demande et avant leur administration ou utilisation :
  - Les enquêtes relatives aux informations protégées effectuées auprès des élèves et les enquêtes créées par un tiers ;
  - Les instruments utilisés pour recueillir des informations personnelles auprès des élèves pour toutes fins de marketing, vente ou de distribution susmentionnées ; et

- 
- Le matériel pédagogique utilisé dans le cadre du programme d'enseignement.

DCPS a élaboré et adopté des politiques concernant ces droits, ainsi que des dispositions pour protéger la vie privée des élèves dans l'administration des enquêtes relatives aux informations protégées et la collecte, la divulgation ou l'utilisation des informations personnelles à des fins de marketing, de vente, ou de distribution. En outre, DCPS fournit un accès public à son calendrier d'enquêtes, qui notifie les parents et les élèves éligibles, au début de chaque année scolaire et de manière continue, des dates précises ou approximatives des activités suivantes (en donnant la possibilité de refuser la participation d'un élève à l'activité) :

- La collecte, la divulgation ou l'utilisation d'informations personnelles à des fins de marketing, de vente ou de distribution ;
- L'administration de toute enquête relative à des informations protégées non financée en totalité ou en partie par l'USDE ; et
- Tout dépistage ou examen physique invasif non urgent défini ci-dessus.

Les politiques de DCPS relatives aux droits visés par PPRA, ainsi que le calendrier d'enquêtes, peuvent être consultés sur le site Web suivant : <http://dcps.dc.gov/page/conduct-research-or-obtain-confidential-data>. En outre, les parents / tuteurs et les élèves éligibles peuvent également contacter leur école de quartier pour connaître les politiques de DCPS relatives aux droits visés par PPRA, ainsi que le calendrier d'enquêtes.

Les parents / tuteurs et les élèves éligibles qui estiment que leurs droits ont été violés peut déposer une plainte auprès du bureau suivant :

Family Policy Compliance Office  
U.S. Department of Education  
400 Maryland Avenue, SW  
Washington, DC 20202-4605